

Matthias Finger

**Y a-t-il un lien entre e-vote
et e-administration?**

Working paper de l'IDHEAP 5/2001

UER: Management des entreprises publiques



INSTITUT DE HAUTES ETUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
Fondation autonome associée à l'Université de Lausanne et à l'Ecole polytechnique
fédérale de Lausanne

Y a-t-il un lien entre e-vote et e-administration?

Matthias Finger¹

UER: Management des entreprises publiques

Working paper de l'IDHEAP no 5/2001
mai 2001

© 2001 IDHEAP, Chavannes-près-Renens

¹ Professeur, Management des Entreprises Publiques, IDHEAP, Lausanne ; email : mfinger@isp.fr

Résumé

Ce texte cherche ainsi à répondre à la question s'il y a un lien entre l'introduction du e-vote d'une part et de l'avènement de cette e-administration d'autre part. Pour ce faire, nous analysons la littérature scientifique formelle, ainsi que la littérature grise à ce sujet. Nous concluons pour l'essentiel, que, compte tenu de l'état de la littérature actuelle, un tel lien ne peut pas être postulé. Néanmoins, il est probable que l'e-vote, l'e-démocratie plus généralement, ainsi que l'e-administration font tous les trois partie, et à leur tour contribuent, à une transformation plus profonde de la relation entre le citoyen et l'Etat, et à ce titre font partie d'une même dynamique, dont les conséquences sont encore difficiles à prédire.

Summary

This paper seeks to respond to the question as to whether there is a relationship between the introduction of e-voting on the one hand and the arrival of e-administration on the other. In order to do that, we analyze the formal scientific literature, as well as the grey literature. We essentially conclude that, given the current state of the literature, such a relationship cannot be assumed. Nevertheless, it is probable that e-voting, e-democracy more generally, as well as e-administration all are part of, and contribute to, a much deeper transformation of the relationship between the citizen and the state, and as such reflect a dynamic, whose consequences are still difficult to predict.

Zusammenfassung

Dieser Text versucht auf die Frage zu antworten, ob es einen Zusammenhang gibt zwischen der Einführung des e-voting (elektronisches Abstimmen) einerseits und der Umsetzung der e-Administration andererseits. Zu diesem Zweck analysieren wir sowohl die wissenschaftliche, wie auch die graue Literatur zu diesem Thema. Unsere Schlussfolgerungen zeigen hauptsächlich, dass, angesichts des heutigen Standes der Literatur, ein solcher Zusammenhang nicht postuliert werden kann. Trotzdem ist es wahrscheinlich, dass e-voting, eDemokratie genereller, und eAdministration Teil sind einer tiefergreifenderen Veränderung der Beziehung zwischen dem Bürger und dem Staat, und als solche zu einer Dynamik beitragen, deren Konsequenzen schwer vorhersehbar sind.

Introduction

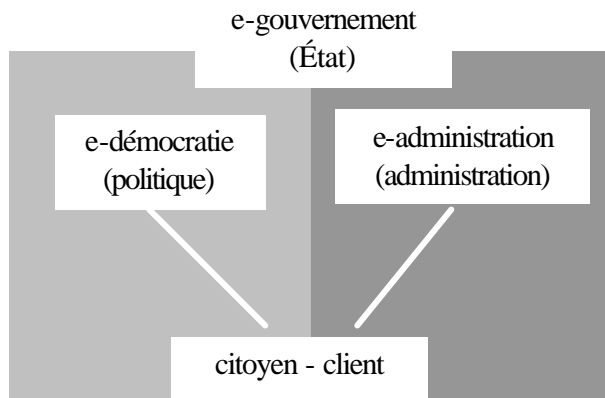
L'objet de ce texte est donc l'exploration des relations possibles entre l'introduction du vote électronique (dorénavant "e-vote") d'une part et l'avènement de l'e-administration d'autre part. Il ne s'appuie pas sur une recherche empirique (sondages d'opinion), mais exclusivement sur l'analyse de la littérature à ce sujet. Et, disons-le d'emblée, cette littérature est extrêmement maigre. Aussi, ce texte ne part pas d'un fait, à savoir de l'introduction du e-vote, mais d'une hypothèse, à savoir de l'idée qu'il pourrait y avoir un lien entre l'e-vote et l'e-administration. Le but de ce texte est donc d'explorer si un tel lien peut être postulé, et, s'il le peut, quelle forme il prendrait. En d'autres termes, ce texte est par définition de nature spéculative.

Avant de pouvoir aborder notre hypothèse plus en détail, il nous faut préciser les concepts utilisés. Avec Arthur Andersen (2000), nous distinguons entre e-gouvernement, e-administration et e-démocratie, l'e-vote faisant partie de cette dernière:

- **e-gouvernement** est le terme le plus englobant, puisqu'il s'agit de *«l'adoption par des collectivités publiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans son rapport avec le Souverain, et dans sa relation avec les administrés, collaborateurs et partenaires du service public»* (Arthur Andersen, 2000: 3). Nous sommes d'accord avec Arthur Andersen lorsqu'ils déclarent que *«la principale évolution est le déclin d'une logique unilatérale à l'État au profit d'une pratique interactive»* (Arthur Andersen, 2000: 5). En cela, l'e-gouvernement est toutefois d'abord la continuation des réformes de l'État entreprises depuis le début des années 1990, plutôt qu'une rupture qualitative.
- **e-administration** est alors un des deux sous-ensembles du e-gouvernement, puisqu'il s'agit de *«l'utilisation par l'État des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour assurer la marche régulière des services publics tant pour son fonctionnement interne qu'en faveur des usagers»* (Arthur Andersen, 2000: 5). E-administration englobe par conséquent les trois relations, à savoir la relation administration-administré, administration-partenaires, et administration-administration. Dans notre traitement de la question dans ce texte, nous limiterons ici l'e-administration à la question de la relation entre administration et administré, ou plutôt entre administration et client (ou usager).
- **e-démocratie** est l'autre sous-ensemble du e-gouvernement puisqu'il s'agit de *«l'institution d'un dispositif destiné à permettre au Souverain de participer à l'élaboration et à la détermination des lois au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication»* (Arthur Andersen, 2000: 5). E-démocratie, d'après ces auteurs, concerne la relation entre gouvernement et citoyen d'une part et entre gouvernement et gouvernement d'autre part. Nous nous limiterons ici à la première relation entre gouvernement (acteurs politiques) et citoyen, et considérons que l'**e-vote** constitue un des éléments de l'e-démocratie.²

² Nous utilisons ici le terme de "citoyen", plus général, même si le terme de "votant" serait en fait plus approprié.

Graphiquement, ce qui vient d'être dit peut être présenté de la manière suivante:



Notre hypothèse d'un lien possible entre e-vote (e-démocratie) d'un côté et e-administration de l'autre repose d'abord sur deux faits, à savoir que le citoyen et le client sont les mêmes personnes et que l'administration et le politique sont des entités qui font partie d'un même État, comme le montre d'ailleurs le graphique ci-dessus. Mais au-delà de ces deux faits, elle repose aussi sur trois considérations, toutes les trois ayant trait à la relation changeante entre citoyen et État, à savoir:

- Tout d'abord, la considération contextuelle d'un *changement socio-culturel* profond qui fait en sorte que la relation que les individus des sociétés industrialisées avancées entretiennent avec l'État se transforme. Cette transformation affecte autant leur relation avec la politique que leur relation avec l'administration. En d'autres termes, l'avènement de l'e-démocratie et de l'e-administration bâtit sur la même transformation socio-culturelle, à savoir un changement dans la manière dont les individus – citoyens et clients – se définissent par rapport à l'État.
- Ensuite, la considération que *l'État* – en particulier sa fonction de fournisseur de services (prestations) – est en train d'évoluer rapidement dans le contexte général et à la suite des réformes dites de la Nouvelle Gestion Publique (NPM). Ainsi, l'État en tant que prestataire de services prend de plus en plus une forme de gestionnaire d'acteurs autonomisés, de réseaux, voire le rôle de régulateur, ce qui ne se fera pas sans affecter à l'avenir sa relation avec le client-citoyen. En d'autres termes, nous pensons que l'évolution de la fonction de prestataire de services est en train de modifier la relation de ce même État avec le client, et à terme même avec le citoyen.
- Finalement, la considération que l'introduction des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) déclenche une *dynamique propre*, dont les conséquences sont difficilement prévisibles, mais qui, nous le pensons, affecteront inéluctablement le rapport entre l'individu d'une part – citoyen et client – et l'État d'autre part.

Ce texte est construit comme suit: dans un premier chapitre nous expliciterons ces trois considérations de départ et développerons des hypothèses au sujet de la relation

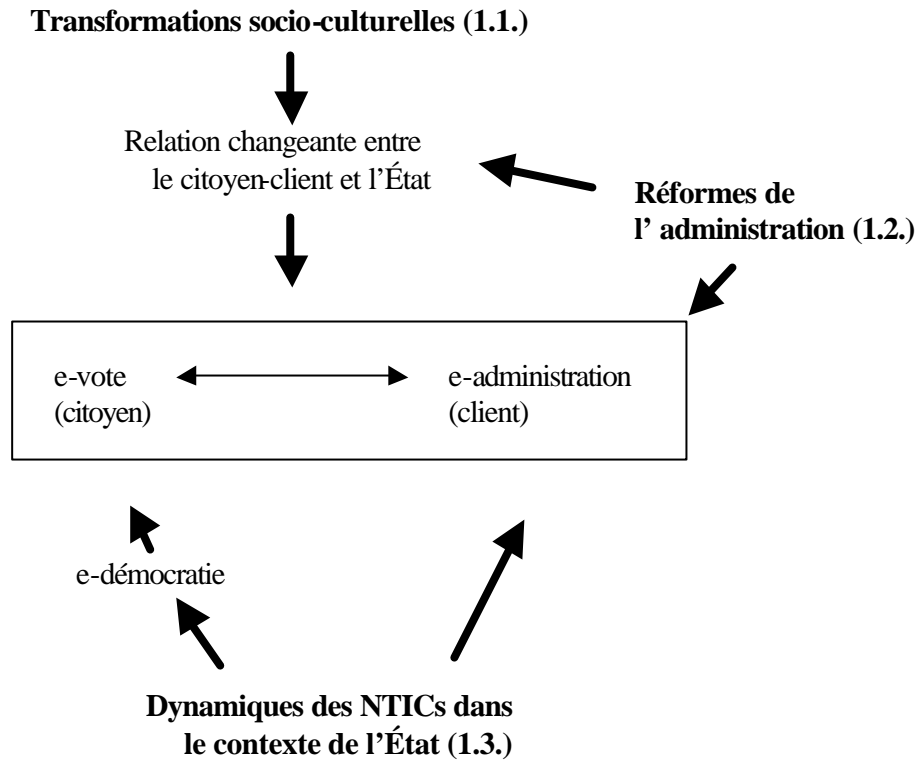
entre e-vote et e-administration. Dans un deuxième chapitre, nous procéderons à l'analyse de la littérature, certes encore maigre, à ce sujet. Dans un troisième chapitre, nous examinerons les hypothèses formulées plus haut et développerons notre propre argumentation. Finalement, nous élaborerons des recommandations afin d'approfondir cette question plus avant à l'avenir.

1. Considérations de départ

Nous postulons, dans ce texte, qu'il existe un lien entre l'introduction du e-vote d'une part et l'e-administration d'autre part. Ce lien postulé peut prendre quatre formes causales, à savoir:

- Nous pouvons, premièrement, postuler que l'introduction du e-vote incite à l'introduction de l'e-administration, c'est-à-dire que les collectivités publiques qui se mettent au e-vote ne pourront pas, à terme, éviter de se mettre également à l'e-administration (**e-vote** ® **e-administration**).
- Nous pouvons, deuxièmement, postuler la relation inverse, à savoir que l'introduction de l'e-administration incite à l'introduction du e-vote, c'est à dire que les collectivités publiques qui se mettent à l'e-administration ne pourront pas, à terme, éviter de se mettre également au e-vote (**e-administration** ® **e-vote**).
- Nous pouvons, troisièmement, postuler qu'il n'existe aucun lien entre l'introduction du e-vote d'une part et l'introduction de l'e-administration d'autre part, c'est-à-dire que les collectivités publiques peuvent choisir l'un sans devoir se préoccuper de l'autre (**e-vote** « **e-administration**).
- Finalement, nous pouvons postuler que l'e-vote et l'e-administration ne sont pas séparables, si bien que les collectivités publiques qui se mettent au e-vote doivent automatiquement également se mettre à l'e-administration et inversement, les individus ne faisant en fait pas la différence entre les deux (**e-vote** = **e-administration**).

Dans ce texte, en particulier dans le chapitre 4, nous allons examiner chacun de ces quatre postulats à la lumière de considérations plus théoriques. Dans ce premier chapitre, nous aimerions ainsi expliciter en particulier trois considérations théoriques dont nous pensons qu'elles sont indispensables si l'on veut approfondir ce lien potentiel entre e-vote d'une part et e-administration d'autre part. La première considération a ainsi trait aux facteurs socio-culturels induisant un changement dans les liens entre individus et État, la deuxième concerne les réformes de l'administration entreprises dès les années 1990, et la troisième découle de la dynamique propre résultant de l'introduction des NTICs dans le contexte de l'État. Graphiquement, nous pouvons représenter ces trois considérations et leurs liens avec notre postulat de la manière suivante:



Dans ce chapitre nous allons maintenant approfondir chacun de ces trois facteurs, en montrant chaque fois en quoi ces changements contribuent à la transformation du rapport entre citoyen-client et l'Etat.

1.1. Transformations socio-culturelles

Il s'agit ici d'un facteur contextuel, dont il est, pour l'instant, difficile d'en évaluer la portée. Toutefois, il est évident que les transformations socio-culturelles depuis les années 1970 en direction de l'individualisme, de la fragmentation de la société et de valeurs culturelles de plus en plus incohérentes et narcissiques (voir Bell, 1973; Giddens, 1991; Inglehart, 1990; Lasch, 1979) influencent la relation entre le citoyen et la politique. Ainsi, comme nous l'avons montré ailleurs, ces transformations socio-culturelles font en sorte que les individus abordent la politique – et donc les élections et les votations – de plus en plus comme une relation personnelle entre eux et une personnalité politique, et non plus comme un engagement pour une cause. Aussi, les politiciens sont de plus en plus jugés sur leur capacité de communiquer, et plus sur les idées pour lesquelles ils s'engagent (Finger & Sciarini, 1990). Autrement dit, et parallèlement à l'individualisation croissante et la fragmentation de la société, la relation entre les citoyens et la politique subit une mutation en ce sens que cette relation ne reflète plus un lien d'idées, mais une relation volatile, plus proche du zapping que du choix politique.

D'après d'autres auteurs, cette transformation de la relation entre citoyen et Etat – et plus généralement entre citoyen et société – est encore renforcée par les NTICs. Gray, par exemple, se demande ce qu'est encore un «citoyen» à l'âge de la «reproduction digitale» (Gray, 2001: 21), alors que Rosecrance postule tout simplement que l'Etat va devenir virtuel (Rosecrance, 1999). Nombreux sont les auteurs qui pensent que les NTICs transforment non seulement l'économie des sociétés industrialisées avancées (voir: Kelly, 1998; Schiller, 1999), mais également leur culture et la vie sociale tout court (voir: Gleick, 1999; Moss Kanter, 2001; Whitaker, 1999).

Autrement dit, les NTICs s'inscrivent ici dans un processus de transformation sociétale et culturelle plus profond, processus qu'ils tendent probablement à renforcer plutôt qu'à atténuer. Ainsi, nous pensons que l'avènement des NTICs fait partie, voire favorise, cette transformation d'une relation «citoyen – Etat» vers un relation «consommateur – Etat». Le consommateur se caractérise, par définition, par un comportement moins engagé et plus stratégique qu'un citoyen. Il est évident que ce postulat d'un changement profond de la relation entre citoyen et Etat nécessiterait d'être approfondi et examiné plus avant.

1.2. Réformes de l'administration

Les réformes des administrations publiques dès la fin des années 1980 dans la plupart des pays industrialisés et depuis les années 1990 également en Suisse sont un autre facteur qu'il faut considérer lorsque l'on parle de la relation changeante entre citoyen et Etat. Quoique ces réformes sont très diverses, elles se caractérisent néanmoins par trois aspects, à savoir (1) une certaine autonomisation de l'administration vis-à-vis des acteurs politiques, (2) une dynamisation de l'administration en tant qu'organisation, c'est-à-dire une approche plus entrepreneuriale, et (3) une nouvelle relation entre l'administration et le citoyen qui devient dorénavant un «client» (voir: Finger & Ruchat, 1997; Kickert, 1997; Naschold & Bogumil, 2000; Osborne & Gaebler, 1993; Schedler, 2000).

Pour l'instant ces réformes se limitent pour l'essentiel à l'administration et affectent en particulier la relation entre le citoyen et cette administration. C'est ainsi que ce citoyen est non seulement de plus en plus considéré et traité comme un client, mais en outre il se transforme en véritable consommateur de prestations (publiques). Mais au-delà de cette relation changeante entre citoyen et administration et au-delà de cette réforme de l'administration, on peut déjà anticiper une implication sur la politique. En effet, parallèlement à la transformation de l'administration, ce sont les acteurs politiques – à savoir d'abord le gouvernement, mais à terme également le parlement – qui sont appelés à se transformer, notamment pour ce qui est de leur relation avec l'administration (Finger, 2000). En effet, les acteurs politiques, mais surtout le gouvernement sont dorénavant amenés à gérer l'administration avec une certaine distance, c.à.d. avec des objectifs liés aux prestations, ce qui peut parfois prendre la forme de contrats de prestations.

Ceci n'est pas sans effet sur la relation entre le citoyen-client d'une part et les acteurs politiques d'autre part: en effet, si ces derniers tirent dorénavant une partie de leur légitimation de la qualité des prestations offertes par l'administration, les citoyens-clients commencent à juger les politiciens également sur des critères liés aux

prestations, plutôt que des critères purement politiques. Malheureusement, les implications de ces réformes administratives sur le comportement politique et sur la relation entre le citoyen-client et l'Etat ne sont encore que très peu étudiés, et auraient besoin d'être approfondies dans une étude plus poussée. Néanmoins, on peut postuler que l'introduction des NTICs dans ce contexte des réformes de l'administration va encore accélérer – et non pas atténuer – ce trend vers le client-consommateur de prestations administratives.

1.3. Dynamiques des NTICs dans le contexte de l'Etat

L'e-gouvernement, comme nous l'avons vu plus haut, se définit par l'introduction des NTICs dans les activités de l'Etat et dans ses relations (avec les autres Etats, avec les citoyens, et avec les partenaires). Cette introduction des NTICs dans *toutes* ces dimensions de l'Etat va, à notre avis, inéluctablement déclencher une dynamique, dont nous ne pouvons pas encore anticiper toutes les conséquences. Pour l'instant, cependant, le peu de littérature (pas entièrement spéculative) qui existe à ce sujet traite de l'introduction des NTICs dans l'administration et dans la politique de manière totalement séparée.

Nous disposons ainsi une certaine littérature qui anticipe une dynamique de la *démocratie* liée à l'internet. On parle alors de manière généralement très optimiste de la «cyberdémocratie», d'une «démocratie électronique», d'un renouveau de la participation politique, du «netactivisme», de l'émergence d'une intelligence collective, etc.³ Arthur Andersen, par exemple, anticipe dans son rapport des forums publics, des e-assemblées, des e-référendums, etc. (Arthur Andersen, 2000: 21). De manière générale, la littérature sur cette cyber- ou e-démocratie est abondante, mais peu concrète (voir bibliographie ci-dessus). On y considère l'e-vote généralement comme une première étape d'une dynamique qui ne s'arrêtera pas là, mais qui conduira à terme à l'interaction entre politiciens et citoyens, voir à une nouvelle forme de démocratie plus participative et plus large. Ainsi, il est évident que les citoyens, ayant voté par internet, voudront suivre les travaux des élus, donner un feed-back aux élus, voire même être consultés. Malheureusement, cette dynamique «démocratique» liée aux NTICs est traitée de manière totalement indépendante de la dynamique administrative.

Nous disposons également d'une certaine littérature – déjà beaucoup moins spéculative – qui traite de l'introduction des NTICs dans le cadre de *l'administration*. Les NTICs, dit-on, ont ici une triple fonction de transparence, d'accessibilité, et d'efficacité.⁴ En effet, les NTICs devraient non seulement rendre les «rouages de l'Etat» plus transparentes pour les citoyens-clients, mais également augmenter l'accès des citoyens à l'Etat, que ce soit par email, par documents téléchargés ou pour interaction

³ «Les technologies de l'information et le renouvellement de la participation politique»:

http://www.enap.quebec.ca/observatoire/OUTI/part_pol.html;

«Dossier: Internet, l'effroi et l'extase. Qu'est-ce qu'une démocratie électronique?»:

<http://www.monde-diplomatique.fr/1996/05/STAGLIANO/2775.html>;

«Mythes et légendes d'Internet: La gouvernance Internet - une démocratie peu ordinaire»:

<http://www.larecherche.fr/data/328/03280341.html>;

«Cyberespace et démocratie: pour l'intelligence collective (Pierre Lévy)»:

<http://www.monde-diplomatique.fr/1995/10/LEVY/1857.html>.

⁴ «Comment mettre l'Etat à l'heure des nouvelles technologies?»: www.ena.fr/F/pm/colloq/12re.html.

directe. De cette sorte, pense-t-on, les NTICs contribuent également à rendre l'administration plus efficace. Les NTICs dans l'administration déclenchent ainsi deux dynamiques qui se combinent à terme:

- Il s'agit d'une part de la *dynamique «information ® communication ® transaction»* déjà aujourd'hui observable: on passe ainsi de la diffusion d'informations (p.ex. site informatifs, e-mails informatifs) à la communication avec le client au travers de interactions de type question-réponse (p.ex. messagerie électronique, forum public, téléchargement de formulaires) pour aboutir à la transaction, c.à.d. à des procédures qui permettent d'acquérir des prestations et services en ligne ou de soumettre des données (p.ex. opérations administratives en ligne, traitement de demandes personnalisées) (Arthur Andersen, 2000: 8).
- Combinée avec la dynamique précédente, il s'agit d'autre part d'une dynamique qui conduit graduellement à regrouper les différents services administratifs en un seul guichet (virtuel), souvent aussi appelé *«One-stop government»* (Hagen & Kubicek, 2000). Ainsi, les citoyens-clients auront à terme un seul point d'entrée dans l'administration et ses services.

Malheureusement, cette dynamique administrative liée aux NTICs est traitée de manière totalement indépendante de la «dynamique démocratique» citée plus haut, et on ne voit pas comment elle influence la dynamique politique.

Toutefois, nous pensons que la dynamique administrative liée à l'introduction des NTICs aura, à terme, une influence sur la dynamique politique: ainsi, il n'est à notre avis pas concevable d'introduire les NTICs dans l'administration, sans pour autant aborder la question du vote électronique, qui peut effectivement, d'un point de vue administratif, être conçu comme une simple transaction entre le citoyen et l'Etat.

2. Analyse de la littérature sur le lien entre e-vote et e-administration

A l'origine de ce texte, nous voulions effectuer une étude systématique de la littérature portant sur les liens entre l'introduction du vote électronique d'une part et l'e-administration d'autre part. Or, il s'avère que cette littérature est largement inexistante. Toutefois, nous avons trouvé de rares textes qui portent soit sur le rapport changeant entre le citoyen et la politique dû aux nouvelles technologies de l'information (e-démocratie), soit sur le rapport changeant entre les citoyens/clients et l'administration d'autre part (e-administration). Nous les résumons ici rapidement.

2.1. e-démocratie

Plusieurs auteurs affirment que le vote électronique en particulier et la e-démocratie plus généralement doivent être vus dans un contexte plus large, plus philosophique et plus historique, de la relation évolutive entre citoyens et politique. Ceci est notamment le cas de Claire Lobet-Maris et Béatrice van Bastelaer dans un texte récent.⁵ Ces auteurs partent du constant actuel d'une crise de la représentation, d'une crise de la

⁵ Lobet-Maris, C. & B. van Bastelaer (2000). Démocratie électronique et citoyenneté virtuelle. *Wallonie*, No. 62, mars 2000, pp.57-67.

citoyenneté, et d'un affaiblissement des structures intermédiaires (c'est-à-dire de lieux concrets où les citoyens peuvent s'engager), et se demandent si les NTICs vont accentuer ou affaiblir ces tendances. Il s'agit ici d'un constat qui a été, depuis un certain temps déjà, par des politologues, qui observent des sentiments d'impuissance croissante, de perte de confiance et d'inefficacité.

Les auteurs concluent que l'internet arrive à point nommé pour redonner espoir à la classe politique de voir se renforcer les liens sociaux traditionnels nécessaires au fonctionnement du système politique établi. Ainsi, les apports des NTIC à la démocratie et à la citoyenneté sont envisagés sous quatre angles différents:

- La *formation* des opinions et la formation à la citoyenneté plus généralement (ici on parle de sites voués à apprendre la démocratie);
- Les NTICs comme *relais des opinions et des forces collectives* (c'est-à-dire que les différents groupes de pressions sont invités à s'emparer de l'outil afin de diffuser et transmettre leurs messages);
- Le *suivi des élus* et ce qu'elles appellent la "*citoyenneté attentive*" (on peut rendre l'administration et le parlement plus transparents au contrôle de son exercice par les citoyens); et
- Le *rapprochement* entre citoyens et politiques plus généralement, dû notamment à une communication plus étroite rendue possible par les NTICs.

Les diverses technologies de réseaux sont ainsi perçues comme une sorte de mégaphone qui devrait permettre aux acteurs locaux et périphériques de faire entendre leur voix par le pouvoir central. En effet, avec les NTICs, les élus perdent leur avantages comparatifs sur les citoyens lorsqu'il s'agit de l'accès à l'information, si bien que citoyens et politiciens se retrouvent de plus en plus sur pied d'égalité, voire en compétition les uns avec les autres, lorsqu'il s'agit d'accès et d'analyse des informations. Les auteurs concluent ainsi que les NTICs – pas nécessairement le vote électronique – ont un potentiel de réduire ce sentiment d'impuissance et de manque de confiance de la part des citoyens. En d'autres termes, les auteurs concluent que les NTICs, dans le cadre de la démocratie représentative,⁶ ont le potentiel de réduire le décalage entre le citoyen et les acteurs politiques, et donc de (re-)créer une certaine confiance entre les deux.

2.2. e-administration

Dans un texte rédigé en 1997 par Baquiast et Turc intitulé «*L'apport des nouvelles technologies à la modernisation des administrations européennes*», on trouve un chapitre intéressant sur les conséquences sur l'Etat.⁷ L'Etat est ici pris autant dans sa dimension administrative que dans sa dimension politique. Le texte affirme que l'Etat est mis au défi par ces nouvelles technologies et risque de disparaître s'il ne s'y adapte pas. Le texte distingue notamment entre des effets immédiatement perceptibles et des effets en profondeur à plus long terme:

⁶ Nous ne traitons pas ici de la démocratie directe (voir 1.3. plus haut).

⁷ <http://www.admiroutes.asso.fr/action/theme/politic/ifsa/ifsa.htm>

- Parmi les effets des NTICs sur l'Etat immédiatement perceptibles les auteurs notent (1) *une déformalisation de la communication entre agents publics et administré*», (2) le fait que les stratégies de non-communication et de rétention d'information deviennent illusoires et dangereuses, et (3) un «*éclatement des cadres anciens de bureau, des horaires et des localisations*».
- Les effets plus profonds et agissant à plus long-terme sont constitués, d'après les auteurs, par le fait que (1) les individus et les hiérarchies subalternes gagnent en autonomie (à cause de l'accès facilité à l'information et à cause de la facilitation de la communication), (2) les frontières entre structures administratives au sein même de l'Etat, comme entre administration et administrés (les auteurs parlent ici de la capacité croissante des administrés à s'ingérer dans les affaires de l'administration) se réduisent, et (3) l'Etat doit affronter de nouveaux compétiteurs, voire de nouveaux ennemis.

Il est intéressant de noter que le texte ne distingue pas vraiment entre les collaborateurs des administrations et les citoyens/clients de l'administration. Les effets déployés par les nouvelles technologies sur les deux apparaissent comme identiques. Nous trouvons également intéressant l'idée que, sur la pression des NTICs, l'Etat se fragmente, et doit en quelque sorte se re-saisir afin de garder son identité et sa cohérence, mais aussi sa capacité d'action. Mais, pour ce faire, il ne peut pas se replier sur ses anciens modes (bureaucratiques) de faire. Les auteurs sont confiants que l'Etat – c.à.d. à leurs yeux essentiellement l'administration – est capable de la faire, conduisant à une relation plus transparente, mais également plus «égalitaire» avec les citoyens-clients, évolution à laquelle les NTICs vont, à leur avis, significativement contribuer.

2.3. Conclusion

Ainsi, même si les différents auteurs ne font pas de lien explicite entre e-vote (e-démocratie) et e-administration lorsqu'il s'agit de l'introduction des NTICs, ils arrivent néanmoins à une conclusion semblable. En effet, autant l'e-démocratie que l'e-administration conduisent, selon eux, à créer un sentiment d'emprise des citoyens sur la politique et des clients sur l'administration, et donc à une augmentation de la *confiance* vis-à-vis de l'Etat. On peut, en outre, présupposer que les deux dynamiques – c.à.d. celle de l'e-démocratie et celle de l'e-administration – se renforcent mutuellement. Néanmoins, la littérature ne nous dit rien sur des relations plus profondes qui pourraient exister entre l'introduction du e-vote d'une part et l'avènement de l'e-administration d'autre part.

3. Notre analyse

L'analyse de la littérature ci-dessus nous montre qu'il y a un effectivement parallélisme entre l'e-démocratie d'une part et l'e-administration d'autre part. Les deux, pense-t-on, contribuent à l'augmentation de la confiance des citoyens-clients vis-à-vis de l'Etat, et à ce titre contribuent à un certain renouveau de l'Etat: en effet, si l'Etat est capable d'embrasser les NTICs, il s'adaptera avec succès aux nouveaux défis de la société de l'information et sortira renforcé de ce défi.

Cette vision optimiste est encore renforcée si nous nous référons aux discussions du chapitre 1: certes, nous avons relevé que l'introduction des NTICs, tant dans la politique que dans l'administration, fait partie d'un mouvement de redéfinition de la relation entre le citoyen et l'Etat, en ce sens que ce citoyen se comporte de plus en plus comme un client, voir comme un consommateur. Mais, les NTICs introduiraient une dimension plus active, voire plus revendicatrice, en donnant à ce citoyen-client-consommateur plus de moyens dans son interaction avec l'Etat – autant dans son rôle d'acteur politique que dans son rôle de prestataire de services. Ou autrement dit, les NTICs constitueraient une sorte d'«empowerment» du citoyen-client-consommateur vis-à-vis de l'Etat, tout en aidant l'Etat à faire face à ce «nouvel individu». Il ressort également des deux chapitres précédents que l'introduction des NTICs effacerait en quelque sorte la différence entre citoyen (relation avec la politique) et client (relation avec l'administration), les deux devenant en quelque sorte des «consommateurs d'Etat».

Toutefois, nous pensons qu'il s'agit ici d'une vue très simpliste, due en particulier au fait que nous ne disposons pas d'études empiriques analysant l'impact des NTICs sur les relations entre citoyen et politique d'une part et entre client et administration d'autre part, et encore moins sur les liens qu'il peut y avoir entre ces deux dynamiques. En l'absence d'une littérature et d'analyses plus poussées à ce sujet, nous proposons de reprendre nos quatre hypothèses de départ (chapitre 1) et de les discuter à la lumière de ce qui précède:

- Nous avons ainsi, premièrement, postulé que l'introduction du e-vote pourrait avoir un effet causal sur l'introduction de l'e-administration (**e-vote** ® **e-administration**). A la lumière de ce qui précède, une telle relation causale est relativement peu probable. Certes nous savons que le e-vote induit très probablement une dynamique qui fait que les citoyens ayant voté électroniquement ne seront pas d'accord de se contenter du simple vote, mais aimeraient également, dans le cas d'élections, suivre le travail des personnes élues, les surveiller, les soumettre à un benchmarking, voire encore dialoguer avec elles. Dans le cas de votations, des dynamiques semblables sont tout à fait imaginables, dans le sens que les citoyens aimeraient peut-être vouloir suivre comment des lois se traduisent en ordonnances, voire sont implémentées, etc. Néanmoins, cette dynamique restera à notre avis, pour l'essentiel, confinée à la dimension politique et touchera probablement peu l'administration. En d'autres termes, l'introduction du e-vote aujourd'hui ne doit pas, dans l'immédiat, se préoccuper de la mise sur pied de l'e-administration, même si à terme il y aura certainement une pression dans ce sens.
- Nous avons, deuxièmement, postulé une relation inverse, à savoir que l'introduction de l'e-administration incite à l'introduction du e-vote et de la e-démocratie plus généralement (**e-administration** ® **e-vote**). Cette relation causale nous paraît en fait beaucoup plus probable. Par exemple, Arthur Andersen, dans son rapport fait déjà figurer l'e-vote comme une forme de transaction administrative, et il est fort probable que l'e-vote – beaucoup plus que l'e-démocratie – soit introduit dans la foulée de l'e-administration, c.à.d. simplement comme une modernisation d'une transaction administrative, et ceci un peu de la même manière que l'on informatise le travail du parlement et de la justice. Il y a cependant un danger dans cette manière de faire, puisque le fait

de traiter l'e-vote comme une simple informatisation du travail administratif néglige son aspect éminemment politique.

- Nous avons, troisièmement, postulé qu'il n'existe aucun lien entre l'introduction du e-vote d'une part et l'introduction de l'e-administration d'autre part (**e-vote** « **e-administration**). Ce postulat, même s'il est juste à courte échéance et qu'il correspond à ce qui se passe actuellement, est à notre avis faux à terme, notamment si l'on considère le point ci-dessus. Il est également faux si l'on tient compte des transformations socio-culturelles plus générales, ainsi que des réformes de l'Etat qui conduisent à faire évoluer la relation entre citoyen et politique et entre citoyen et administration dans un même sens de citoyen-client-consommateur, comme argumenté plus haut.
- Finalement, nous avons émis le postulat que l'e-vote et l'e-administration ne sont au fond pas séparables (**e-vote = e-administration**). Ce postulat n'est, pour l'heure, pas soutenu par la littérature traitant des NTICs dans le secteur public. Toutefois, nous pensons qu'à moyen et surtout à long terme, cette séparation entre dimensions administrative et politique risque bien de s'estomper quelque peu, considérant d'une part la dynamique propre des NTICs et d'autre part les transformations socio-culturelles plus profondes modifiant les relations entre citoyen-client et Etat.

4. Conclusions et recommandations

En nous basant sur le peu de littérature qui existe à ce sujet, ainsi que sur nos propres considérations, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas, du moins à court terme, de relation directe entre l'introduction du e-vote et l'avènement de l'e-administration. Si un lien entre les deux peut être postulé, celui-ci irait dans le sens e-administration ® e-vote, plutôt que dans le sens inverse.

Néanmoins, une littérature et des considérations plus larges nous montrent que l'e-vote et l'e-administration font tous les deux partie d'un même mouvement de transformation de la relation entre citoyen et Etat (politique et administration) vers une relation de «*consommateur à Etat*». Ce mouvement n'est certes pas causé par les NTICs, mais les précède, car il repose sur des transformations socio-culturelles beaucoup plus profondes. Ce mouvement est par ailleurs renforcé par les récentes réformes de l'Etat, qui, à leur tour, sont accélérées par l'introduction des NTICs dans l'administration. Toutefois, il s'agit ici d'une dynamique, dont les aboutissements sont difficiles à anticiper aujourd'hui.

Dans l'ensemble, on peut dire qu'il persiste beaucoup d'incertitudes à sujet des interactions possibles entre e-vote, e-démocratie et e-administration. Aussi, recommandons-nous d'observer comment les relations entre citoyens-clients-consommateurs et Etat évoluent à l'avenir, et ceci à la suite de l'introduction du e-vote, d'autres formes d'e-démocratie, ainsi que de l'e-administration.

5. Bibliographie

5.1. Ouvrages et articles scientifiques

- Andersen Arthur (2000). *E-Gouvernement: Réflexions sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les collectivités publiques*, Ed. Andersen, Octobre 2000 ou www.egouvernement.ch.
- Baquiast, Jean-Paul (1999). *Internet et les administrations*. Paris: Berger-Levaul, ou www.admiroutes.asso.fr/livre/index.htm.
- Bell, D. (1973). *The coming of post-industrial society*. New York: Basic Books.
- Breton, Philippe (2000). *Le culte de l'internet, une menace pour le lien social?* Paris: La Découverte.
- Brock, M. (1997). Better Democracy through Technology. *Communication of the ACM* February, Vol. 40, No 2.
- Buess B. & Jakob R (2000). Die Pforten zum gläsernen Rathaus: E-government-Portale bringen mehr Kundennähe in der öffentlichen Verwaltung. *IO-Management* No 10/2000, p 67-76.
- Finger, Matthias & Pascal Sciarini (1990). *L'homo politicus à la dérive? Enquête sur le rapport des Suisses à la politique.*, Lausanne: Loisirs et Pédagogie.
- Finger, M. & B. Ruchat (eds.) (1997). *Pour une nouvelle approche du management public*. Paris: Seli Arslan.
- Giddens, A. (1991). *Modernity and self-identity. Self and society in the late modern age*. Cambridge: Polity Press.
- Gleick, J. (1999). *Faster. The acceleration of just about everything*. New York: Pantheon Books.
- Gray, C. (2001). *Cyborg citizen*. London: Routledge.
- Grossman, K. Lawrence (1996), *The electronic Republic: Reshaping Democracy in the Information Age*. Harmondsworth: Penguin.
- Hagen, M. & H. Kubicek (eds.) (2000). *One-Stop-Government in Europe. Results from 11 National Surveys*. Bremen: University of Bremen.
- Inglehart, R. (1990). *Culture shift in advanced industrial society*. Princeton: Princeton University Press.
- Internet Policy Institute: (2001). *Report of the National Workshop on Internet Voting: Issues and Research Agenda*. Mars; <http://www.internetpolicy.org/>.
- Kelly, K. (1998). *New rules for the new economy*. Harmondsworth: Penguin.
- Kickert, Walter (ed.) (1997). *Public Management and Administrative Reform in Western Europe*. Cheltenham: Edward Elgar.
- Lamouline: (1997), *Administrations publiques: Quelles priorités pour l'Administration Fédérale dans la Société de l'Information?* Rapport de recherche. Namur: Ed. FUNDP, Centre de recherches Informatique et Droit.
- Lasch, C. (1979). *The culture of narcissism* New York: Norton.
- Moss Kanter, R. (2001). *Evolve! Succeeding in the digital culture of tomorrow*. Boston: Harvard Business School Press.
- Naschold, F. & J. Bogumil (2000). *Modernisierung des Staates. New Public Management in deutscher und internationaler Perspektive*. Opladen: Leske + Budrich.
- Osborne, D. & T. Gaebler (1992). *Reinventing government* Reading Mass.: Addison-Wesley.
- Poupa, C. (1998). Démocratie directe et cyber-démocratie en Suisse. *Cahiers de l'IDHEAP*, No 12, Lausanne: IDHEAP.

- Rodota, S. (1999). *La démocratie électronique: De nouveaux concepts et expériences politiques*. Rennes : Ed. Apogée.
- Rosecrance, R. (1999). *The rise of the virtual state*. New York: Basic Books.
- Schedler, K. & I. Proeller (2000). *New Public Management*. Bern: Haupt.
- Schiller D.: (2000). *Digital capitalism. Networking the global market system*. Cambridge: Mass.: M.I.T. Press.
- Smith, L. , Meeske, M., & Wright II, J.W. (1995). *Electronic media and government: The regulation of wireless and wired mass communication in the United States*. White Plains, NY: Longman.
- Tsagarousianou R., Tambini D, & C. Bryan (1997). *Cyberdemocracy: Technology, Cities, and Civic Network*. London: Routeledge.
- Whitaker, R. (1999). *The end of privacy*. New York: The New Press.
- Browning, G. & D.J. Weitzner (1996). *Electronic Democracy. Using the Internet to Influence American Politics*. New Haven: Ed. Wilton.

5.2. Journaux et périodiques

- Balocco Claudia, *White paper on Electronic Government*, Ed.Quaras Information at work, 15 p. e-mail: cbalocco@quaras.ch
- Bussard Stéphane, *Comment le vote par correspondance ravive le civisme des Genevois*, in *Le Temps* du 26.09.2000 (CH)
- CEAT, *Internet et démocratie: Tout reste à faire* in *Domaine Public*, No 1420 du 25 février 2000
- Cisco Systems (CH) S.A., *Sommet E-gov 2000*
- Deussen Niko, *Bürger als "Bit-Steller"*, in *Handelszeitung* Nr. 25 vom 21. Juni 2000, p. 29 (D)
- Hasler Ludwig, *Demokratie als Computerspiel* in *Die Weltwoche* No 4 vom 25.01.2001, s. 41
- Lenk Klaus, *Multifunktionale Serviceläden Innovative Wege zum Electronic Government*, Thesen zur Diskussion Workshop der Hans Böckler Stiftung in Düsseldorf, 14.2.2000 (D)
- Lynch Marc, (2000), *Globalization and International Democracy*, *International Studies Review* 2, no.3, pp. 93-101 (USA)
- Meier W.-A., *Kasten: Wie sieht E-Switzerland aus ? "Regierungen im Banne der Informationsgesellschaft"* in *NZZ* vom 13.01.2001
- Muralt Müller Hanna, *E-Government - Herausforderung für Behörden*, in *NZZ*
- Pradervand Didier, Hurlimann Gaël, *Avec E-government, serons nous des citoyens virtuels*, In *Le Temps* du 13.10.2000 (CH)
- Rapport: *Les Technologies de l'information en tant qu'instrument de réforme de la gestion publique: Etude de cinq pays de l'OCDE*, Daniel Blume, Daniel.Blume@oecd.org, fax: 0033 1 45 24 87 96 (F)
- Schedler Kuno & Schar Maria Christina, *Nur noch ein Mausklick trennt die da unten von denen da oben* in *Die Weltwoche* No 33 vom 17.08.2000, s. 16 (CH)
- Secrétariat du GCSI (OFCOM), 2^{ème} Rapport du Groupe de coordination "Société de l'Information" à l'intention du Conseil Fédéral du 16 mai 2000 (CH) publié sur www.isps.ch
- Stagliano Riccardo, (1999), *Vers une démocratie électronique* in *Internet: L'Extase et L'Effroi, Manière de voir*, Paris: Ed. Monde diplomatique, Hors-série (F)

5.3. Littérature internet

Questionnaire intéressant

http://www.isoc.asso.fr/i_pol/quest.htm

Articles: Services technologiques d'entreprises

<http://www.election.com/fr/index.htm>

<http://www.voting-integrity.org>

<http://www.cpsr.org/conferences/cfp93/shamos.html>

Le vote aux USA (synthèse)

<http://www.securepoll.com>

Materna gewinnt E-procurement-Projekt der Stadt Hamburg

<http://www.materna.de>

Rapport de Mission: Développement Technique de l'Internet, 170 p.
(très gros dossier intéressant)

<http://mission-dti.inria.fr/Rapport/rapport.html>

Articles de fonds

La révolution politique n'est pas pour tout de suite

<http://www.cam.org/~paslap/pascal/txt31.html>

Le principal enjeu du vote électronique c'est la participation

<http://www.liberation.fr/quinquennat/actu/20000925.htm>

Dossier: Vote en ligne

<http://www.fing.org/actu/vote.htm>

L'apports des nouvelles technologies à la modernisation des administrations européennes

<http://www.admiroutes.asso.fr/action/theme/politic/ifsa/ifsa.htm>

Démocratie: Utopie ou réalités ? Divers articles intéressants

<http://www.admiroutes.asso.fr/action/theme/democratie/demodir.htm>

L'Interet et ses effets sur la société civile

http://www.sdm.de/dt/tec/eve/1999/rfr/christoph_droesser/sld014.htm

Articles: Internet et réformes

Mission Internet - Administration: contenu du rapport

<http://www.admiroutes.asso.fr/mission/rapport/rapport.htm>

Does Internet Create Democracy ?, Thornton Alinta (AUS)

<http://www.wr.com.au/democracy/>

Articles et liens intéressants, différents thèmes (D)

<http://staff-www.uni-marburg.de/~rillingr/net/mue/sess99.htm>

Nouvelles technologies de l'information et démocratie: Expériences menées à Parthenay (F)

<http://globenet.org/horizon-local/transver/46.html>

Groupe de réflexion sur la société de l'information (CH)

<http://www.intro.ch/groupedereflexion/fr/index.htm>
ou résumé: <http://www.intro.ch/groupedereflexion/fr/r1.htm>
Canton de Soleure
http://www.admin.ch/e-gov/dok/Pressemitteilung_so.pdf
Pouvoirs publics, nouvelle génération
<http://www.admiroutes.asso.fr/action/theme/politic/ppng.htm>
TV Diskussion über die Bedeutung des Internet für Politik un Verwaltung
<http://www.politik-digital.de/salon/transcripte/oschily.shtml>
Einsatz des Internets in der öffentlichen Vertwaltung, Lizenzarbeit bei Prof. Dr. J. Griese, Bern, 1998, 99 p.
<http://www.iwi.unibe.ch/pub/LizArbeiten/LizLugin.pdf>
Service public: client ou citoyen ?
<http://www.zisyadis.ch/salaires.html>
Apprendre à devenir citoyen à l'école: le rôle d'une éducation aux médias
<http://www.cemtic.vd.ch/edumedias/TexteCitoyennete.htm>
Impact des NTIC sur la modernisation de l'administration
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/pdf/9840011.76/pdf/0000.pdf>
Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information, Discours de Jospin
<http://www.liberation.fr/hourtin/discours.html>
NetActivism: How Citizens Use the Internet
<http://www.oreilly.com/catalog/netactivism/excerpt/>
<http://www.oreilly.com/catalog/netactivism/excerpt/#electronic>
Big Brother Capabilities in an Online World: State Surveillance in the Internet
<http://www.bernal.co.uk/capitulo3.htm>
Verwaltung der Zukunft: Status Quo und Perspektiven für eGovernment 2000
<http://www.kpmg.de/library/surveys/satellit/egovernment.pdf>

Articles: L'État et les citoyens via l'internet

The making of E-government: CITIZENS AND E-GOVERNMENT
http://www.cio.com/archive/enterprise/111599_egov_content.html
E-governments and the Citizen as Consumer Government Services
<http://egov.actnet.com/public/research/beyond/customer.html>
voire aussi
<http://egov.actnet.com/public/research/beyond/shareholder.html>
<http://egov.actnet.com/public/research/beyond/democracy.html>
<http://egov.actnet.com/public/research/beyond/citizens.html>
<http://egov.actnet.com/public/research/beyond/politics.html>
<http://egov.actnet.com/public/research/beyond/states.html>
Seminar: „The Internet and History - History on the Internet" Leitung: Univ. -Prof.Dr. Reinhold, Wagnleitner, Erwin Giedenbacher, WS 1998/99, Institut für Geschichte - Universität Salzburg, Seminararbeit von Tamara Kefer: Thema: Verändert das Internet unsere Anschauung der Welt?
<http://www.sbg.ac.at/ges/people/wagnleitner/sa/tk/tak1.htm#Virtual>
Wir werden alle Netzbürger: E-Government, E-Census, E-Voting. Oder administrieren, zählen und Wählen im Netz. Die Demokratie im Cyberspace kommt auch in der Schweiz.
http://www.facts.ch/stories/0046_sch_egov.htm

E-citizens, e-business, e-government, Lianza Position paper. Avantages pour les citoyens néo-zélandais et leur vision sur les initiative d e-govnmnt et e-commerce.

http://www.lianza.org.nz/text_files/nis_e_govt.pdf

A new Program of Converging Technologies, Governance in the Digital Economy, Beyond the Reinvention of Government: What Kind of Gove rnment do citizen need for the 21st century ?

<http://www.oreilly.com/catalog/netactivism/excerpt/>

Pistes d'action pour une maîtrise sociale des NTIC: NTIC et démocratie représentative

<http://www.vecam.org/ouvrage/pistes7.htm>

Netizens oder: der gut informierte Bürger heute:Ein neuer Strukturwandel der Öffentlichkeit ? Chancen demokratischer Beteiligung im Internet - anhand US-amerikanischer und Kanadischer Erfahrungen.

<http://www.iid.de/macht/beitraege/leggewie.html>

Quel sera l'impact des NTIC sur la structure et le fonctionnement des Etats ?

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/1999/12/pdf/tapscott.pdf>

La nécessité du dialogue politique: Internet, Administration, citoyen: ménage à trois ?

http://www.crepac.com/memoires/hourtin99/memoires/internet_administration.htm

Articles: E-vote

Electronic voting, Computerized polls may save money

<http://www.acm.org/crossroads/xrds2-4/voting.html> (USA)

<http://www.research.att.com/~lorrie/pubs/evoting-encyclopedia.html>

Michel Françaix, député au sénat (F)

http://francaix-michel.nom.fr/actu/DOSSIER/le_vote_electronique.htm

Pour une éthique du vote automatisé

<http://www.24pm.com/abcpolitique/epoliteia/evote/vote/pourevol.htm>

<http://www.24pm.com/abcpolitique/epoliteia/evote/evote1.htm>

Les technologies de l'information et le renouvellement de la participation politique

http://www.enap.quebec.ca/observatoire/OUTI/part_pol.html

En Suisse

<http://www.votations.com>

<http://www.vivarto.com>

E-vote

<http://www.research.att.com/~lorrie/voting>

Vote sur les projets

<http://www.demo-uni.org>

Vote sur les produits

<http://www.decido.com>

<http://www.telor.fr>

Abstimmung übers Internet (A)

<http://primavista.at/1999/09/19990930007.htm>

Bundestag beschliesst Rahmengesetz über elektronische Signaturen (D)

www.heise.de/newsticker/data/hod-15.02.02-000/

Online-Voting (A)

<http://www.login.at/news/wien>

D'un vote à l'autre (F)

<http://www.politis.fr/pages/babilweb/babil.htm>

Technologies de l'information, élus et citoyens. Les élections électroniques: Enjeux et expériences, Patrick Bloche, député de Paris (F)

<http://www.senat.fr/evenement/colloque9911190.html>

Per Mausblick Abstimmen (CH)

<http://www.jungfreisinnige.ch/petition/stimmen.htm>

Bonn startet Pilotprojekt "Wahlen per Internet" (D)

<http://www.heise.de/newsticker/data/em-03.03.99-003/>

Abstimmen per Internet (CH)

<http://www.volksrechte.ch/menu.htm>

La cinquième Suisse sera appelée à jouer un rôle de pionnier dans le vote électronique (CH)

<http://www.aso.ch/fr/information/aktuell/Pressemitteilung%20Huber%2019.8.00-F.html>

Electronic voting

http://www.mi.informatik.uni-frankfurt.de/teaching/kolloquium/schoenmakers.electronic_voting.2000.html

Wyder Rudolf, Permettre aux suisses de l'étranger de voter

Conseil Fédéral Non au e-vote

http://www.volksrechte.ch/cyber_9608.html

Articles: E-démocratie

Forum sur la démocratie

<http://www.democracyforum.net/democracy>

La Toile, alliée de la démocratie ? (F)

<http://multimedia.voilà.fr/Rubrique/Actualite/Interview.asp>

Net démocratie (association) (CH)

<http://www.voterenligne.com>

<http://www.elections.com>

Elektronische Demokratie (D)

<http://politik-digital.de//e-demokratie/forschung/otten.shtml>

Building democracy online

<http://www.december.com/cmc/mag/1996/apr/aikens.html>

A New Way of Talking Politics: Democracy on the Internet: Survey Report (USA)

http://www.eff.org/pub/Activism/E-voting/net_civics.survey

Electronic democracy: A literature survey (GB)

<http://www.scottlondon.com/reports/ed.html>

Democracy is Online (USA)

<http://www.e-democracy.org/do/article.html>

Democracy and Government On-Line Services G8 (S)

<http://statskontoret.se/gol-democracy/index.html>

L'Europe à l'aube de la cyberdémocratie, in *Le monde interactif*

<http://www.st-andrews.ac.uk/~faltarfr/sc20.htm>

CyberDemocracy: Internet and the Public Sphere, Poster Mark (USA)

<http://www.humanities.uci.edu/mposter/writings/democ.html>

Perspectives of Cyberdemocracy (PL)

<http://ww.imm.org.pl/mat/ACybdemA.html>

Building Democracy (USA)

<http://epn.org/ideacentral/democracy.html>

- Cyberocracy is Coming, Ronfeldt David, Taylor & Francis, 1992, ISSN 0197-2243 (USA)
<http://www.cyberocracy.org/CYBEROCRACY/!cyberoc.htm>
- Les communautés virtuelles, Rheingold Howard, Addison Wesley France, 1995 (USA)
<http://www.well.com/user/hlr/texts/VCFRIntro.html>
- Internet et démocratie, Esclatine Antoine, IEP Paris, 2000 (F)
<http://barthes.ens.fr/scpo/Presentations99-00/Esclatine/Esclatine.html>
- Compte rendu du 1^{er} Forum Mondial de la démocratie électronique (F)
<http://www.professionpolitique.com/forum/default1.htm>
- La démocratie électronique (F)
http://pages.infinet.net/lloignon/fichiers_html/democratie_electronique.htm
- Auf dem Weg zur Cyberdemokratie ? Rilling Rainer (D)
<http://www.bdwi.org/bibliothek/cyberdemokratie-text.html>
- Center of Excellence Electronic Government, UNI SG (CH)
<http://www.idt.unisg.ch/org/idt/egce.nsf/>
- People's proposal to renew democracy, McPherson Michael (F)
<http://www.admiroutes.asso.fr/action/theme/democratie/macphers.htm>
- OFCOM, Communiqué de presse: Société de l'information en Suisse: davantage de moyens pour réaliser les projets prioritaires. (CH)
<http://wwwbakom.ch/fre/news/402/402.htm>
- Muralt Mueller Hanna, Veränderung in der Wirtschaft mit E-Commerce - was ändert sich mit E-government ? (CH)
http://www.isps.ch/fre/stored_documents/HTML/277.html
- Guichet virtuel: La Confédération et les cantons collaborent étroitement (CH)
<http://www.isps.ch/fre/news/news211.html>
- La vote en ligne nuit-il à la démocratie ? par Edouard Launet (CH)
<http://www.isps.ch/fre/news/news317.html>
- Was ist e-gouvernement ? (CH)
<http://www.eacademy.ch/governm.htm>
- Site officiel de l'Etat de Genève (CH)
<http://www.geneve.ch/chancellerie/E-Government/welcome.html>
- Site officiel de la CH
http://www.parlament.ch/f/Egovernment/Egovernment_f.htm?servlet=get_content
- Why Information Technology is Bad for Democracy
<http://democraciaweb.org/demo2paper7.htm>
- Mythes et légendes d'Internet: La gouvernance Internet: une démocratie peu ordinaire
<http://www.larecherche.fr/data/328/03280341.html>
- Cyberespace et démocratie, Pour l'intelligence collective, Pierre Lévy
<http://www.monde-diplomatique.fr/1995/10/LEVY/1857.html>

Articles: Démocratie directe

- Centre d'étude et de documentation sur la démocratie directe (CH)
http://c2d.unige.ch/entry_point.pp?lang=fr
- Elektronische Demokratie (D)
http://www.zeit.de/2000/16/200016_e_democracy.html
- Forschungsgruppe Internetwahlen: Gesetznovellierung (D)
<http://www.internetwahlen.de>
- Lobet-Maris C. & Van Bastelaer B., Démocratie électronique et citoyenneté virtuelle (B)
<http://www.info.fundp.ac.be/~cita>

Internet voting: socio-political Considerations, Jordi Sànchez i Laia Torras
<http://www.democraciaweb.org/demo2paper19.htm>

Le vote par Internet: a quand la maturité ?
<http://ww.netlocal.net/tech/articles/evote.html>

Le vote électronique: Nouveau défi de la démocratie
<http://www.01net.fr/rdn?oid=126920&rub=1651>

Internet, démocratie politique, démocratie directe: Accueil par Jean-Paul Baquias
<http://www.admiroutes.asso.fr/action/the me/democratie/accueil.htm>

Sites avec liens intéressants

The effects of Community Networks on Political Participation: A Resource Guide (USA)
<http://ezinfo.ucs.indiana.edu/~kgregson/teledemocracy.html>

Links E-Government (CH)

<http://coc.idt.unisg.ch/org/idt/pmce.nsf>

The effects of Community Networks on Political Participation: A Resource Guide
<http://ezinfo.ucs.indiana.edu/~kgregson/teledemocracy.html>

Steven Clift - Public Strategies for the Online World

<http://www.publicus.net/index.html>

Electronic Voting Bibliography (assez technique)

<http://theory.lcs.mit.edu/~cis/voting/greenstadt-voting-bibliography.html>

Links Cyberdemocracy

<http://www.evans.washington.edu/trust/links/cyberd.html>

Cybervote en UE

http://www.eucybervote.org/press_review.html

Liens divers

<http://staff-www.uni-marburg.de/~rillingr/net/netdem.htm>

Arthur Andersen, liens triés

<http://www.egouvernement.ch/Franzosisch/eGovernmentFranz/eGovLiens.htm>

E-Politics: The 25 Who Are Changing The World

http://www.idt.unisg.ch/org/idt/egce.nsf/de_content/542E32C3FE466F0AC1256A2200323B3F?OpenDocument

Förderung von Demokratie und Entwicklung durch eGovernment

http://www.idt.unisg.ch/org/idt/egce.nsf/de_content/56A0052B7A30B848C1256A2200311923?OpenDocument

Staat und Internet Standortbestimmung zum E-Government

http://www.idt.unisg.ch/org/idt/egce.nsf/de_content/689267852718C638C1256A220045B7A2?OpenDocument

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 22.04.1997, résolution 1120 relative aux incidences des NTICs sur la démocratie

<http://www.democraciaweb.org/demo2paper8.htm>

Espace de démocratie ou nouvelle ségrégation: des "cyber-résistants" trop euphoriques, Août 2000, p. 27

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/08/HALIMI/14154.html>

Université de Lyon II, Société de l'information et communication électronique: Bibliographie

<http://iep.univ-lyon2.fr/Ressources/bibliographie-jpd.html>